



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

MAIRIE  
DE  
MEYRARGUES  
13650

Tel : 04 42 57 50 09  
Fax : 04 42 63 46 12

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 26/03/2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	12

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

**Présidence :** Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président,  
**Secrétaire de séance :** Madame Hélène FAURE-GIGNOUX,  
**Membres du CA**  
**Présents :** Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Brigitte DAILCROIX, Jacques LEUCI, Daniel VINCENT, Agnès BIANCOTTO, Catherine DI MEGLIO, Sabrina SMATI, Richard LOGEROT, Véra FICHANT  
**Membres du CA ayant donné pouvoir :** Daniel BARBIER à Andrée LALAUZE  
**Membres du CA Absents excusés :** //  
**Membres du CA Absents :** Dominique GIRAUD

**Délibération n°** 2025-01

**Objet :** ACHAT DE TICKETS SERVICE – C.A.P.

**Exposé des motifs :**

Madame la Vice-présidente, expose la nécessité de **poursuivre le système de chèques d'accompagnement personnalisé, tickets service**, pour les personnes rencontrant momentanément des difficultés financières, en ce qui concerne les produits alimentaires et d'hygiène, tout en conservant les bons du CCAS, et donne lecture de la convention y afférent.

Madame la Vice-Présidente, un budget alloué global pour l'année 2025 soit supérieur à celui de l'année précédente compte tenu des aides remises, et propose un budget global prévisionnel de 5.000 € à parfaire ou à diminuer en fonction des demandes d'aide alimentaire des administrés sur l'année 2025.

Madame la Vice-Présidente propose de passer une première **commande de 960 tickets, d'une valeur faciale de 5 € l'unité, pour un montant total de 4.800 € TTC. Soit, 4.815,05 € TTC, augmenté des frais de gestions de 15,05 €, à la Sté EDENRED France 166/180, Bd Gabriel Péri à MALAKOFF 92240.**

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;

**Le conseil d'administration décide de :**

- **Voter pour un budget prévisionnel global pour l'année 2025 d'un montant de 5.000 € à parfaire ou à diminuer en fonction des demandes d'aide alimentaire des administrés sur l'année 2025.**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-261301311-20250326-D2025\_01-DE

- Voter pour l'achat passer une première commande de 960 tickets services pour un valeur faciale de 5 € l'unité pour un montant total de 4.800 € TTC augmenté des frais de gestions de 15,05 € à la société EDENRED France.

AVEC 12 VOIX POUR

Pour (présents et pouvoirs)	12	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Béatrice MICHEL, Daniel BARBIER ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Véra FICHANT, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI, Richard LOGEROT, Daniel VINCENT, Agnès BIANCOTTO, Catherine DI MEGLIO
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.



Pour extrait certifié conforme.

Vice-Présidente du CCAS,

Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le ... 27/03/2025
	et publication ou notification le ... 28/03/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2025

Application agréée E-legalite.com